



L'Opération Plages Vivantes

L'opération Plages Vivantes vise à promouvoir la collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages et à développer des comportements éco-citoyens afin de préserver les écosystèmes du littoral, en particulier celui lié aux laisses de mer. Porté par le CPIE du Cotentin, association basée à Lessay, ce programme d'actions est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Normandie et le Département de la Manche. Il s'adresse à divers publics, collectivités, particuliers, enseignants et élèves...

Cette deuxième lettre d'infos rend compte d'actions menées sur ces thématiques par le CPIE Cotentin et ses partenaires, ou par d'autres acteurs intervenant sur ces thèmes.

Plages vivantes en action

Bilan de l'enquête sur les bacs à marée

Face à la multiplication récente de l'installation de bacs à marée, le CPIE du Cotentin a souhaité mieux connaître leur fonctionnement, leur utilisation par le public, leurs avantages mais aussi leurs inconvénients perçus par les communes qui les ont mis en place. Il s'agissait aussi de comprendre dans quelle mesure la problématique de la nidification des gravelots, oiseaux protégés nichant en haut de plage entre avril et août, était prise en compte. L'enquête a été envoyée à l'automne 2020 aux 79 communes littorales (et à leurs communes déléguées situées sur le littoral) et pour information aux EPCI ayant une façade littorale.

25 communes y ont répondu dont 15 ayant déjà installé au moins un bac à marée



(pour 46 bacs au total), et 8 ayant l'intention de le faire.

Quelques résultats :

Les raisons invoquées pour décider de leur installation sont diverses mais tournent autour de 2 idées : favoriser l'éco-citoyenneté et améliorer la propreté des plages.

Ce sont majoritairement les services techniques de la commune qui fabriquent les bacs et les services municipaux qui collectent les déchets déposés.

Le principal problème relevé par les communes sur leur fonctionnement concerne la présence de déchets ménagers et dans une moindre mesure, le temps de travail supplémentaire nécessaire pour venir vider régulièrement les bacs, notamment en période estivale.

Mais le fonctionnement est jugé globalement positif et les problèmes acceptables au vu des bénéfices, au premier rang desquels la possibilité offerte aux citoyens de participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement (ce qui répond à une demande) et celui d'améliorer la propreté des plages.

Concernant l'information apposée sur les bacs, on retrouve partout des indications sur le type de déchets à déposer, et parfois sur ceux à exclure. Mais aucune ne mentionne les précautions à prendre du fait de la nidification des gravelots nicheurs alors que certains bacs sont situés à proximité de sites de nidification.

Des panonceaux disponibles

Aussi, depuis avril dernier, le CPIE Cotentin a contacté une dizaine de ces collectivités pour aller plus loin dans la démarche et les sensibiliser à cette problématique. Le CPIE préconise en effet le retrait des bacs pendant la période de nidification, soit d'avril à août, pour éviter que les ramasseurs de déchets ne soient incités à fréquenter le haut de plage et ne piétinent les œufs ou ne dérangent les couples reproducteurs. Quelques communes ont ainsi décidé de retirer leurs bacs pendant cette période sensible (ou de les fermer).



A défaut, le CPIE du Cotentin propose un panonceau format A4 à poser sur le bac, expliquant l'importance de préserver l'oiseau pendant sa période de reproduction et de collecter les déchets sur le bas de plage, là où la mer monte par coefficient de marée faible ou moyen. Pour toutes les communes dont les bacs ne comportent pas d'information pérenne, le CPIE propose un panneau intégrant des indications sur les déchets à collecter ou

non, sur les laisses de mer et les gravelots.
Si vous êtes intéressés ou souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le CPIE du Cotentin.

Résultats complets de l'enquête disponible sur le site www.plagesvivantes.com/collectivités.

Des animations pour tous

Le CPIE propose aux groupes de jeunes publics pour l'automne 2021 (scolaires mais aussi clubs de sports nautiques, centre de loisirs...) des animations de découverte des laisses de mer et/ou de participation à de petits chantiers de collecte de déchets.

Il peut aussi accompagner des organisateurs de chantiers de bénévoles (communes, associations...) pour les conseiller en amont sur les sites à nettoyer, les précautions à prendre. Le jour même, il peut intervenir pour proposer des temps de découverte du patrimoine naturel des hauts de plage et de leurs intérêts écologiques.

Zoom sur la biodiversité

Les limicoles côtiers nicheurs

Le **Gravelot à collier interrompu** (GCI) n'est pas le seul oiseau à nicher sur les hauts de plage. Deux autres de ses cousins, le Grand gravelot et beaucoup plus rarement le Petit gravelot, établissent aussi leur nid sur les rivages côtiers.



Contrairement au GCI qui affectionne les plages sableuses ou bien les cordons à crépidules et galets (côte Est de la Manche), le **grand gravelot** s'installe préférentiellement sur celles à galets : on le trouve ainsi plus fréquemment sur le nord du département de la Manche.



Le **petit gravelot** préfère les gravières, les rivages des cours d'eau, les carrières mais il niche parfois sur les zones sableuses des havres.

Les femelles de ces trois espèces ont la particularité de pondre leurs 3 ou 4 œufs dans une simple dépression creusée directement sur le sol. Les deux parents se relaient ensuite pour les couvrir durant près de 3 à 4 semaines. Dérangé par un chien, un promeneur ou un sportif, l'adulte qui couve s'envole à proximité et laisse un temps

les œufs sans protection, à la merci d'un prédateur telle la corneille, à moins qu'ils ne soient tout simplement écrasés.



Des poussins incroyables !

Dès leur naissance, les petits quittent le nid et peuvent suivre leurs parents sur plus d'1 km ! Ils accèdent ainsi à des sites d'alimentation favorables, en particulier les laisses de mer où vivent une multitude de petites bêtes... A l'âge d'un mois environ, les jeunes s'émancipent déjà, s'ils ont survécu jusque-là : pour le Gravelot à collier interrompu par exemple, les études du GONm ont montré un taux de réussite (= au moins un jeune à l'envol par nid) à seulement 26 % en moyenne !

Outre la prédation et les dérangements liés aux activités humaines, la submersion marine influe aussi grandement sur le succès de la reproduction. A noter qu'une deuxième ponte a souvent lieu en juin/juillet.

Un oiseau digne de carnaval...

Remarquable par la couleur de son bec, l'**huîtrier pie** niche en Normandie principalement dans les îles, et en particulier à Chausey, à partir de mai. Comme les gravelots, la femelle dépose ses œufs dans un creux sur le sable ou les graviers, et le garnit de quelques brindilles. Les petits restent 36 jours environ avec leurs parents avant de s'envoler. Pas de seconde ponte en général.



Partager la plage ...

Pour aider ces oiseaux à vivre, restons sur les zones de sable mouillé, en bas de plage, au printemps et jusqu'au début août et tenons nos chiens en laisse !

Un plan d'action pour les préserver



Une stratégie d'actions 2021-2022 « Limicoles nicheurs des plages » Façade Manche Est - Mer du Nord est actuellement coordonnée par le Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour aider à la préservation de ces 4 espèces sur les littoraux de Normandie et des Hauts de France. Sont partenaires techniques de ce programme l'OFB (Office Français de la Biodiversité), le Parc naturel marin



des estuaires picards et de la mer d'Opale et le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais.

Les principaux axes de cette stratégie sont :

- **la mise en œuvre de suivis scientifiques** de ces quatre espèces de limicoles nicheurs (recensement de la population, suivis des nids, recensement des rassemblements postnuptiaux pour le Gravelot à collier interrompu...),
- **le déploiement de dispositifs et d'actions pour leur protection** (ex : mise en défens temporaires de sites avec une signalisation harmonisée sur l'ensemble de la façade littorale concernée),
- **l'information et la sensibilisation** de tous les publics aux enjeux de la préservation de ces espèces et de leurs milieux associés. Divers outils de communication ont d'ores et déjà été réalisés (cartes postales, posters, autocollants, maquettes d'oiseaux...) et le cas échéant implantés sur le terrain.



Pour plus d'information,
<https://oiseaux-marins.org/accueil/projets/limicoles-nicheurs-des-plages>

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La Normandie accueille environ **20 %** de l'effectif national des couples de gravelots à collier interrompu.

Rencontre avec un acteur du littoral

Mme Larssonneur, adjointe au chef de projet INDIGO

Comment présenteriez-vous le SMEL ?

Au service de la pêche et des cultures marines de Normandie, le SMEL (Synergie Mer Et Littoral) soutient les professionnels de la mer dans leur développement et participe à la gestion technique de leurs productions. Il a été créé en 1980 à l'initiative du Conseil Départemental de la Manche et a pour mission d'aider au développement des activités économiques basées sur les ressources marines vivantes.



Le SMEL s'appuie sur son centre technique basé à Blainville sur mer, animé par une équipe de onze ingénieurs et techniciens. Redimensionné en 2000, ce centre dispose de huit plateaux techniques, caractérisés par leur niveau de confinement sanitaire et leur possibilité de contrôler différents paramètres d'élevage et de stabulation. Il est ainsi possible d'accueillir dans des conditions sanitaires ad hoc, divers organismes marins (végétaux, invertébrés filtreurs, brouteurs, animaux d'eau froide, d'eau chaude...).

Ces plateaux techniques sont épaulés par trois laboratoires d'analyse (biologie, chimie, bactériologie). D'autre part, des moyens d'intervention à la mer (vedette, matériel de plongée sous-marine, tracteur, quad...) permettent de déployer simultanément plusieurs équipes sur le terrain et de réaliser de très nombreuses expérimentations dans le milieu naturel.

Pourquoi le SMEL s'intéresse-t-il aux déchets plastiques des professionnels de la mer ?

Le SMEL s'intéresse depuis 2016 et la réalisation du projet SEAPLAST aux déchets plastiques des professionnels de la mer, afin de mieux comprendre les problématiques liées à ces derniers, et d'accompagner les professionnels dans la mise en place d'un système de gestion circulaire de leurs déchets d'engins de pêche, notamment en raison de l'évolution réglementaire et prochainement la mise en place d'une filière à « Responsabilité Elargie du Producteur » (REP) concernant les engins de pêche usagés.

En quoi consiste le projet INDIGO ?

Que fait le SMEL dans ce projet ?

Le projet INDIGO a pour objectif de développer un engin de pêche biosourcé et biodégradable en milieu marin. Autrement dit, un engin de pêche qui ne soit pas issu de la pétrochimie et qui, en cas de perte en mer, se biodégraderait afin de limiter son impact sur l'environnement marin. Il est aussi prévu de concevoir un filet de catinage pour les moules selon le même procédé. Le SMEL est impliqué de différentes manières dans ce projet, à savoir, entre autres :

- La réalisation d'un inventaire du plastique dans les activités de pêche et d'aquaculture, afin d'identifier et de recenser les différents types de polymères présents dans ces activités, sous quelles formes et en quelles quantités.
- La réalisation des tests en conditions réelles du prototype ainsi que certains des tests d'écotoxicité sur les résidus issus de la biodégradation du prototype, afin de s'assurer que ce dernier ne soit pas nocif pour l'environnement en se biodégradant.

A noter que le SMEL travaille sur ce projet INDIGO avec 5 autres institutions de recherche français et anglais et 4 partenaires privés dans le cadre d'un projet INTERREG France-Angleterre financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Sciences participatives

Passons à l'action : vous trouvez du matériel de pêche perdu ? Adoptez le réflexe Fish&Click !



Grâce à la nouvelle application **Fish&Click** développée par l'Ifremer dans le cadre du projet **Indigo**, chacun peut aujourd'hui contribuer au recensement du matériel de pêche perdu en mer et sur le littoral. Cette action permettra à terme de réduire les impacts

de la pollution plastique issus de la pêche sur les écosystèmes marins.

Comment y participer ? C'est très simple : lors de vos sorties en mer ou balades sur le littoral (en évitant le haut de plage entre avril et août sur les secteurs propices à la nidification des gravelots), gardez l'oeil et votre smartphone ouverts : si des filets, casiers, cordages, lignes, ancres, bouées se mettent en travers de votre chemin, connectez-vous sur <https://fishandclick.ifremer.fr/> ou sur l'application mobile *Fish & Click*.

A partir de ces données recueillies, une cartographie sera établie pour connaître la répartition de la pollution par les déchets plastiques issus de la pêche et dresser un premier état des lieux en Bretagne et Normandie. **Cette action de sciences participatives est au coeur du projet Interreg Indigo qui a pour finalité de concevoir des engins de pêche biodégradables.** Cet état des lieux permettra également de vérifier si le pari de réduire la pollution plastique issue de la pêche dans la zone d'étude d'ici à 2030 grâce à l'utilisation de ces engins innovants, pourra être tenu.

L'opération Plages Vivantes et ses outils d'information

Un nouveau flyer (A4) « *Je ramasse, je ne ramasse pas* », a été conçu cet hiver afin de guider les citoyens qui collectent les déchets sur le haut de plage : conseils sur les types de déchets à ramasser ou non, zone de prospection à éviter d'avril à août (nidification des gravelots), lieux de dépôts...

L'opération « **Plages Vivantes** » est mise en oeuvre par



Avec le soutien de



Conception graphique : CPIE Cotentin. Textes : AM. Bertrand, D. Lecoer (CPIE Cotentin)
Crédits photos : CPIE Cotentin, C. Lecoer, A.M. Bertrand, ph P Dalous © creative commons.

Il est téléchargeable sur le site www.plagesvivantes.com/ ressources ou peut être demandé au CPIE du Cotentin pour un envoi en plus grand nombre.



Sur votre agenda...

- Le CPIE du Cotentin tiendra un stand cet été aux abords de plages (parking, cale d'accès) : exposition, panneau jeu, documentation... Dates et lieux disponibles dès juillet, sur la page facebook du CPIE du Cotentin.

- **L'association AVRIL organise à Agon Coutainville deux animations tout public** liées aux laisses de mer dans le cadre de programmes de sciences participatives :

la première le **7 juillet** pour une découverte globale de mer (programme ALAMER), la seconde le **4 août** à travers une animation ludique permettant de recenser les échouages de capsules d'oeufs de raies (programme CAPOERA).



Renseignements et inscription au 02 33 19 00 35

- Le **25 septembre** prochain, chantier de nettoyage du havre de Surville (La Haye) organisé par le CPIE en partenariat avec la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.



Renseignements et inscription au 02 33 46 37 06

Opération « **Plages Vivantes** »
CPIE Cotentin
30 rue de l'Hippodrome - BP 42
50430 LESSAY
Tél : 02 33 46 37 06

Pour recevoir ce bulletin par mail, inscrivez-vous sur www.plagesvivantes.com